

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'Isle D'Abeau

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-05

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

L'an deux mil dix sept
Le 16 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 9 février 2017

OBJET : 1^{ER} VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU
S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE POUR 2017

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD.

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est versé au S.I.V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé une somme permettant d'équilibrer les comptes du S.I.V.U.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, dans l'attente du calcul prévisionnel de la participation annuelle de la commune de Tramolé au S.I.V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé, d'effectuer un premier versement de 22 000 € (vingt deux mille euros) pour permettre le paiement de l'échéance de prêt du mois de mars et les factures en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition du Maire

AUTORISE le Maire à effectuer le mandatement correspondant

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire